

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	21	21 + 3 pouvoirs

Date de convocation
04 Décembre 2015

Date d'affichage
04 Décembre 2015

L'an deux mille quinze, le onze Décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Dominique DETERM, Gérard FAUCONNET, Denis FENAT, Noémie GIROD, Jean-Pierre HAQUELLE, Catherine HAMEREL, Gérard KESTLER, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Bernadette MILLOT, Colette PERNET, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Patrick VANET.

Absents : Daniel CALLIOT, Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO.

Représentés : Philippe GALLOIS par Dominique DETERM, Siva MOUROUGANE par Denis FENAT, Monique THILLY par Jean ROULIN.

Madame Bernadette MILLOT a été nommée secrétaire

Objet : **RECRUTEMENTS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)**

N° de délibération : **2015_12_11_15**

Rapporteur : **Chantal LE LAY**

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi, il vous est proposé de créer 2 emplois de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du lundi 4 janvier 2016.

Ce contrat est un contrat aidé de droit privé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil départemental.

L'aide à l'employeur s'élève à :

- 90 % du salaire de base soit 824 € sur 916 € pour les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus sur la base de 22 heures hebdomadaires.
- 70% du salaire de base soit 583 € sur 832 € pour les demandeurs d'emploi de moins de 50 ans sur une base de 20 heures hebdomadaires.

Pour information :

Le coût total pour un emploi de type CAE sur 20 heures hebdomadaires revient à **361.98 €** (salaire – indemnisation de l'Etat + charges patronales dont exonération contributions d'assurance sociale, vieillesse et d'allocations familiales)

Le coût total pour un emploi d'auxiliaire IRCANTEC (agent remplaçant) revient à **1345.75 €** (salaire + charges patronales)

Compte tenu d'une part de notre volonté de concourir à l'insertion sociale par l'emploi et d'autre part des besoins du service crèche afin de pallier l'absence des agents à temps partiel (6 agents sur un effectif de 11), il vous est proposé de créer :

- 1 poste sur la base d'un contrat unique d'insertion de 22 heures par semaine
- 1 poste sur la base d'un contrat unique d'insertion de 20 heures par semaine
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention afférente à ces postes pour une durée d'un an étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la commission des finances du 2 décembre 2015 ;

OUI l'exposé qui précède,

AUTORISE M. le Maire à signer les conventions afférentes à ces postes pour une durée d'un an renouvelable.

Résultat du vote :

- **Voix pour :** 22
- **Voix contre :** 0
- **Abstention :** 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

Le maire,

Alain BIAUX

le Maire



Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 17/12/2015 à 10:43:54
Référence : 75e6693c78d470c647b11afe3de949c38217bc27